



Bonjour à toutes et à tous!

Voici des « nouvelles fraîches » du travail accompli dans votre Syndicat.

Depuis la parution de l'@robas express du 18 mai dernier, le comité exécutif s'est réuni à une autre occasion, les 31 mai et 1er juin.

Élection des directeurs syndicaux

Les vice-présidents sont à pied d'œuvre dans le processus d'élection des directrices et directeurs syndicaux. Des réunions de secteur sont organisées dans chacune des vice-présidences afin de procéder à leur élection.

Ce processus est des plus important puisqu'il vous permet de choisir les représentants les plus proches de vous et par conséquent les plus représentatifs de vos milieux de travail. C'est un exercice démocratique où tous les spécialistes doivent s'impliquer, que ce soit à titre de candidat ou tout simplement en exerçant leur droit de vote. Dans certains secteurs, le processus est déjà complété mais l'exercice se termine le 18 juin. Informez-vous auprès de vos vice-présidents respectifs.

Négociations

La reprise des pourparlers dans le cadre de la négociation de notre convention collective aura lieu ce mercredi 8 Juin au siège social d'Hydro Québec. L'Employeur nous a manifesté le désir de reprendre rapidement les discussions.

Dans le même ordre d'idée, les membres, le Comité exécutif et le Comité de négociation ont manifesté le désir de voir revenir Monsieur Marc Ranger à titre de conseiller syndical et porte-parole à la table de négociation. Eh bien nous ne seront pas déçus! Les demandes adressées au SCFP-Québec, justifiées par le président du 4250 et appuyées par l'administrateur de la tutelle ont porté fruit. Monsieur Ranger se joindra à nous dès la première rencontre avec la partie patronale et travaillera également en étroite collaboration, et ce de façon permanente, à titre de conseiller syndical avec Monsieur Daniel Legault, également conseiller syndical pour le 4250.

Décision de la Commission des relations du travail

Le 15 avril 2005, la Commission des relations du travail du Québec rendait une décision sur le dossier des assignations temporaires, soit : « les employés, provenant d'autres unités de négociation d'Hydro Québec, qui sont assignés temporairement à un poste couvert par l'accréditation du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro Québec, section locale 4250 SCFP-FTQ, sont visés par son accréditation et sa convention collective. » Une décision dont les conséquences font en sorte que dorénavant c'est notre syndicat qui représentera toutes ces personnes en assignation temporaire, qu'elles seront régies par notre convention collective et qu'elles payeront leurs cotisations syndicales à notre Syndicat.

Assemblée annuelle du régime de retraite Hydro-Québec

Veillez prendre note que l'assemblée annuelle de votre Régime de retraite Hydro-Québec aura lieu le mardi 14 juin prochain à 18 h. André Lanoue, notre représentant à la caisse de retraite, nous rappelle que si nous ne pouvons pas y assister, il peut nous représenter s'il y a des votes à prendre sur l'un ou l'autre sujet. André exercera le droit de vote des personnes qui l'auront désigné sur la procuration que vous avez reçue, en même temps que l'avis de convocation, et que vous devez retourner par la poste.

Soyez assurés que nous vous communiquerons tous les développements dans les dossiers majeurs le plus souvent, et le plus régulièrement possible. N'hésitez pas à vous informer auprès de votre directeur syndical, votre vice-président ou par le biais du site Web du Syndicat. Nous nous ferons un devoir d'y publier les « nouvelles fraîches »

Votre Comité exécutif

Benoît Bouchard, président
Céline Nadeau, secrétaire générale
Claude Désormeaux, vice-président Région Centre et Nord du Québec
Claude Gaudreault, vice-président Région Québec et Est du Québec
André Girard, vice-président Région Métropolitaine Centre
Robert Lafontaine, vice-président Région Métropolitaine Ouest
Gaétan Racicot, vice-président Région Métropolitaine Est et Montérégie